

2012/4213 - Voeu portant sur la mise en place à la ville de Lyon d'une déclaration préalable d'intérêts pour l'ensemble des conseillers municipaux et les élus d'arrondissement membres de l'exécutif d'arrondissement. (Direction des Assemblées)

Rapporteur : M. GEOURJON Christophe

M. GEOURJON Christophe : Le principe de ce vœu est simple : prévenir les conflits d'intérêt et garantir ainsi une totale liberté de jugement et donc de vote.

Ce vœu s'inspire d'un vœu déposé au Conseil de Paris, il y a quelques mois, par l'élu démocrate Jean-François Martins. A Paris, ce principe a été adopté et est aujourd'hui mis en œuvre.

Ce vœu nous l'avions déjà présenté l'an dernier. A la demande de l'exécutif, nous l'avions retiré, pour laisser le temps à un travail collectif, afin de parvenir à une proposition volontariste, pouvant recueillir le consensus. Malheureusement, en quatre mois, votre Cabinet et votre Majorité n'ont rien proposé.

Aussi, aujourd'hui, nous souhaitons que ce vœu soit soumis au vote. Cette déclaration de principe devrait, nous l'espérons, être adoptée à l'unanimité et permettre ainsi une mise en œuvre rapide.

Pour apaiser certains élus et répondre à des remarques excessives, me semble-t-il, ce vœu n'est pas dirigé contre la Majorité ou l'Opposition, mais il concerne l'ensemble des élus municipaux.

En premier lieu effectivement, l'Exécutif, le pouvoir de décision exigeant une exemplarité et une transparence accrue. Mais il concerne également l'ensemble des élus du Conseil municipal y compris l'Opposition.

En effet, en tant que Conseillers municipaux de Lyon, nous représentons la Ville de Lyon au sein de différentes instances (jurys, SEM ou commissions). Et là aussi la transparence doit être la règle.

Cette question, les citoyens se la posent aussi et se l'approprient, comme le prouve la récente ouverture d'une antenne lyonnaise de l'Association « Anticorps ».

Nous espérons que Lyon fera ainsi école et que demain d'autres collectivités locales adopteront ce même principe.

Enfin, pour conclure, avant de lire notre vœu, permettez-moi d'élargir le débat.

En effet, on retrouve cette question du conflit d'intérêt potentiel dans beaucoup d'autres domaines. Récemment, il en a beaucoup été question dans la triste affaire du médiateur. La notion de conflit d'intérêt est longuement développée dans le règlement intérieur national de la

profession d'avocat. La déclaration des liens est déjà obligatoire dans le code de déontologie des médecins, des architectes. Nous espérons qu'elle deviendra la règle en politique. Je vous remercie.

M. SECHERESSE Jean-Yves : Je dirai quelques mots, parce que M. Geourjon nous dit que ça date de l'année dernière. L'année dernière comptait 12 mois, comme toutes les autres années. Cela date d'octobre, donc ce n'est pas non plus très éloigné de nous.

Alors, il est vrai que M. Geourjon avait proposé un vœu lors d'une Conférence des Présidents, ce qui était ma foi, son droit et j'avais proposé moi-même que puisse se tenir un groupe de travail afin d'examiner un certain nombre de tenants et aboutissants liés à ce vœu.

Les activités municipales les plus diverses puis la trêve des confiseurs a fait que ce groupe de travail ne s'est pas installé de suite et quand il a représenté ce vœu, dès jeudi, je me suis permis d'envoyer un mail à M. Geourjon pour lui expliquer que bien entendu, je ne comprenais pas, mais qu'il fallait absolument mettre en place ce groupe de travail.

A ma grande surprise, vendredi, lors de la Conférence des Présidents, alors que je réitérais cette proposition, M. Geourjon, ce que je comprends bien, pour quelques minutes de popularité, Andy Warhol en avait parlé, M. Geourjon a décidé de maintenir ce vœu, ce qui était pour le moins curieux, puisque j'avais réitéré, en Conférence des Présidents mon souhait de mettre en place ce vœu, c'est-à-dire que sous le contrôle de la Direction des Assemblées et du service Juridique de la Ville de Lyon, les Présidents de Groupe puissent se réunir notamment après la Conférence des Présidents.

Rien n'y a fait. Poussé probablement par ses amis qui ont souhaité maintenir ce vœu, nous nous trouvons avec ce vœu ce soir.

Je le dis tout de suite. Le sujet en tant que tel, ne nous donne pas de l'urticaire. Nous y reviendrons tout à l'heure.

Cela étant, vous comprenez bien que je finis par croire que tout ceci est un peu de l'ordre de la manœuvre et vise à insuffler un peu de doute et de suspicion alors que très franchement, je pense que nous ne sommes, par bien des aspects, pas du tout concernés par ce sujet.

Je voudrais quand même rafraichir la mémoire de M. Geourjon qui, à force de nous présenter des vœux, va finir par nous faire croire qu'il arrive des pays des « bisounours ». Je voudrais lui rappeler : que depuis plus de 10 ans les gouvernements successifs de Jacques Chirac et de Nicolas Sarkozy n'ont même pas ouvert le dossier du statut de l'élu. Il n'a jamais été ouvert. Plus de 10 ans ! premier point. Que M. Geourjon se rappelle aussi qu'au moment de l'affaire Woerth, le Premier Ministre, François Fillon avait expliqué aux Français que les conflits d'intérêt, ce n'était plus possible, qu'une loi allait être votée et que ça allait barder. Où

en est cette loi Monsieur Geourjon ? Elle n'en est nulle part, elle n'a jamais été présentée au Parlement. On y reviendra peut-être tout à l'heure.

Monsieur Geourjon, je vous demande de consulter aussi l'ensemble des déclarations de nos Ministres, car François Fillon avait demandé aux Ministres de faire des déclarations pour bien montrer qu'il n'y avait pas de conflits d'intérêt. Et bien, Monsieur Geourjon allez voir sur le site, je n'ai pas de documents secrets de la police parallèle, allez voir sur le site, et vous verrez que ces déclarations de nos Ministres sur leur patrimoine sont aussi épaisses que des tranches de jambon d'York. Il n'y a rien, mais rien de rien.

Alors, Monsieur Geourjon vous comprenez un petit peu mon énervement, surtout que je ne suis pas un mauvais garçon. Vous avez remarqué que j'avais eu un bon fond en proposant que ce groupe de travail puisse se réunir. Monsieur Geourjon méditez sur tout cela. Méditez sur le fait qu'ici sur ces bancs il n'y a pas de gens liés aux laboratoires pharmaceutiques qui en particulier auraient été liés à cette triste affaire du médiateur. C'est ailleurs, il faut interroger d'autres gens que nous sur ces questions là.

Monsieur Geourjon n'hésitez pas non plus pendant que vous y êtes à vous interroger sur un certain nombre de choses. Je ne crois pas qu'ici il y ait ici des anciens ministres qui aient ouvert des cabinets d'avocats pour faire fructifier leur carnet d'adresses. Demandez à M. Coppé, il a tenté de le faire, il a maintenant expliqué que cela ne se faisait pas, mais je crois savoir qu'il y en a d'autres qui le font. Votre voisine, qui est avocate, se dit : « tient ce peut être une idée ! »

(Protestations de Mme Bouzerda.)

Donc, je souhaiterais réitérer ma proposition de groupe de travail, mais j'attire solennellement l'attention de ce Conseil municipal sur le fait qu'il faut arrêter de nous prendre pour des perdreaux de l'année et des benêts.

Bien entendu toutes ces questions là n'ont pas lieu d'être ici, mais je propose à M. le Maire que l'on puisse faire un groupe de travail pour examiner l'ensemble de ces textes. Je pense que la Direction des Assemblées est très outillée pour cela, que par ailleurs, elle peut mobiliser le service juridique de la Ville de Lyon qui est également compétent et nous bénéficions de la présence de parlementaires, il y en a un à la tribune, un autre sur les bancs de l'assemblée, ils seront très utiles dans ce débat. Et à cet égard, notre collègue, Mme Condemine va proposer un amendement qui essaie de tenir compte de l'ensemble de ces questions et je pense que ce texte pourrait être voté, comme vous le souhaitez, de manière unanime et ce groupe de travail pourrait se mettre en place d'ici quelques semaines, mais c'est Mme Condemine qui nous en dira peut-être plus.

Mme CONDEMINE Anne-Sophie, Adjointe : On vous a distribué sur vos bureaux l'amendement tel que le présente les six groupes de la Majorité. Comme vous le voyez, les trois premiers paragraphes sont inchangés et la première modification arrive au quatrième paragraphe :

« Considérant qu'un projet de loi qu'un projet de loi (n°3704) relatif à la déontologie et à la prévention des conflits d'intérêts dans la vie publique a été enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 27 juillet 2011 mais n'a à ce jour pas été suivi d'effet

Le conseil municipal de Lyon émet le vœu : »

Là nous avons un certain nombre de propositions

- *« que ce projet de loi soit inscrit sans délai à l'ordre du jour de la prochaine séance extraordinaire du Parlement*

- *que les Parlementaires lyonnais déposent des questions écrites au Premier Ministre lui rappelant ses engagements dans ce domaine, notamment ceux contenus dans sa lettre du 16 mars 2011 mise en ligne sur le site internet du Gouvernement*

- *et que dans l'attente » ce que vient de vous proposer M. Sécheresse, « d'un texte législatif, soit mis en place à la Ville de Lyon un groupe de travail et de réflexion associant les Présidents des Groupes Politiques, la Direction des Assemblées et le service juridique.*

C'est un vœu assez consensuel qui rappelle à chacun ses droits et devoirs, ce qui n'a pas été pour l'instant, le cas au niveau national.

M. TETE Etienne : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, je découvre l'amendement de certains groupes, je préférerais le sous-amendé si c'est possible car les explications que vous avez données, Monsieur le Maire, en début de séance m'ont beaucoup marqué et m'ont changé et je crois que vous avez raison. Il ne faut pas être « grognon » et attendre.

Je citerai Clémenceau : *« Quand je veux enterrer un dossier, je crée une commission »*. Je ne voudrais pas que vos propres groupes politiques vous désavouent en créant une commission qui ne serait pas dans l'idée de votre dynamique permanente, Monsieur le Maire. C'est la raison pour laquelle je vous demanderai simplement un sous-amendement qui dira, pour mieux satisfaire d'autres groupes, que le Conseil municipal rendra son rapport en mars 2012. Que l'on se donne deux mois de travail, c'est bien, mais si on ne se donne pas une limite dans le temps, on n'avancera jamais.

M. LE MAIRE : Je suis tout à fait d'accord avec cette proposition et je vais expliquer pourquoi. D'abord, je trouve Monsieur Geourjon, que vos affinités politiques vous permettraient de faire qu'au

Ministère même, puisque ce sont des problèmes qui concernent la justice, on puisse s'emparer de ces questions.

Vos vœux, vous pouvez peut-être les mener en interne pour que les problèmes aboutissent. Ensuite, vous allez certainement dans la foulée, avec vos amis politiques, demander à toutes les assemblées locales de faire la même chose. En tout cas, je pense que mon Collègue Etienne Tête ne verra pas d'objections à ce que toutes les assemblées puissent procéder ainsi. Vous direz également à votre collègue, Ministre de la Justice, que si c'est pour avoir des déclarations du style : « *M. Lefèvre, - déclaration financière, rien à signaler.* » « *Autres intérêts, rien à signaler* ». Il n'y a que les mandats électoraux dans tout ce qui a été rempli. Si c'est pour donner la liste des mandats électoraux, c'est court ! Il faudra tout mettre car voyez-vous Monsieur Geourjon, je considère que vous participez à instiller sur la Ville de Lyon et le Grand Lyon une espèce de « petite musique » distillée dans un certain nombre de journaux prétendant que ce serait des marchés corrompus, etc... Je vois bien quel est l'intérêt et avec quelle gourmandise derrière on se précipite, y compris quand on parlait des turpitudes. Quand les mêmes par le passé ne voyaient pas d'inconvénients -et je vous renvoie au livre de M. Raffi qui est extrêmement intéressant- à se mêler à des sociétés dans lesquelles ils ne trouvaient pas de conflits d'intérêt entre le fait qu'ils souscrivent à des sociétés montées par tel ou tel à des époques du passé. Ils ne voyaient pas de conflit d'intérêt.

Aujourd'hui il se trouve qu'ils voient, qu'ils écrivent, qu'ils susurrent, que c'est repris dans les journaux. Vous voyez par exemple, j'ai demandé à M. Quignon, car on parle souvent du Grand Lyon, où en était l'enquête d'il y a 2-3 ans sur la direction nationale de la répression des fraudes, vous vous en souvenez, on avait perquisitionné mon bureau à grand renfort de publicité, c'est devenu quoi ? Rien ! C'est terminé, cela a été classé. Sur quoi avait-elle été ouverte cette enquête ? Sur le fait que quelqu'un avait dit à tel journal qu'il pourrait y avoir ceci ou cela et donc le juge de Nanterre ouvrait une instruction à Lyon sur ce qui avait été rapporté par un tel ou un tel dans un journal ! Il suffit de susurrer un peu, ensuite on voit bien comment la machine fonctionne.

Vous voyez Monsieur Geourjon, je peux vous dire que ce qui fonctionnait par le passé, ne fonctionne pas à Lyon et que depuis 2001 vous ne trouverez jamais rien à dire sur la façon dont les choses se sont passées. Je ne dis pas que tel ou tel fonctionnaire..., -je ne veux suspecter personne-, qu'à un moment donné il puisse y avoir tel ou tel manquement, je vous dis que par rapport à ce qui a pu se passer à une période, ici on a nettoyé « les écuries d'Augias » et qu'aucun marché n'est attribué sans que la Commission d'Appel d'Offres, à laquelle je ne siège pas, mais où l'ensemble des élus est représenté, n'ait pas effectivement décidé, et en général cela se passe à l'unanimité.

Je crois qu'il faut quand même être prudent, car à force de vouloir être le « candide » ou bien le « remonteur de torts », vous verrez

que demain il y aura des filets dans lesquels vous finirez par vous prendre vous et vos amis.

M. GEOURJON Christophe : Je ne pense pas vivre dans un monde de « Bisounours » mais je suis un jeune élu et j'en suis fier. Permettez-moi Monsieur le Maire de faire 2-3 remarques.

Premièrement : je ne crois avoir jamais fait de déclarations pouvant porter préjudice ni à la Ville ni au Grand Lyon ni avoir insinué quoique ce soit. Quand on déclare des choses, il faut pouvoir les prouver.

Deuxièmement : je ne comprends pas l'énervement généralisé dans cette assemblée sur un vœu qui me paraît être assez évident...

M. LE MAIRE : Un vœu candide !

M. GEOURJON Christophe : Non, je ne crois pas, je pense que c'est un vœu logique, évident dans une démocratie moderne et qui dans d'autres collectivités a été adopté à l'unanimité sans problème ni tension perceptible. Je parle du Conseil municipal de Paris.

Troisièmement : en tant que jeune élu, on m'avait dit que les vœux soumis au Conseil municipal de Lyon ne devaient traiter que des dossiers lyonnais. Or, je vois que le vœu proposé, en particulier sur le premier point, traite d'un dossier plutôt national et que je sache, le Conseil municipal de Lyon n'est pas à même de fixer l'ordre du jour de la session du Parlement.

Par ailleurs, je crois aussi que Fouziya Bouzerda, qui est avocate, a un commentaire à faire sur les propos tenus par M. Sécheresse.

Mme BOUZERDA Fouziya : Ce que je n'aime pas, ce sont les insinuations directes et personnelles. Si vous avez quelque chose à me dire, dites-le ! Mais balayez plutôt devant votre porte car mon diplôme je ne l'ai pas eu dans un « cadeau Bonux » et je trouve très, très désobligeant de continuer sur ce vœu à attaquer directement vos collègues. C'est insultant pour moi. Allez donc voir de votre côté, car vous trouverez autour de vous, plus de gens qui ont eu leur diplôme dans un « cadeau Bonux » !

M. TOURAINE Jean-Louis, Premier Adjoint : Je voudrais répondre à M. Geourjon. Je crois, et il le sait, que nul plus que nous ne désire une transparence authentique. Mais tout aussi grave que l'absence de transparence, il y a la fausse transparence.

Monsieur Geourjon, il existe au niveau national plusieurs affaires en cours, laissons la justice se prononcer. Il n'empêche que rien ne semble s'améliorer actuellement il y a de la part du Premier Ministre une demande aux membres du Gouvernement pour faire des déclarations

d'intérêt qui sont vides, qui sont de la « poudre aux yeux » à la face des Français. Ceci est insultant pour les Français !

Vous nous avez parlé du Médiateur. Or, j'ai été dans la Commission de l'Assemblée Nationale sur le Médiateur, j'ai demandé que les membres de la commission déclarent leurs conflits d'intérêt avec les laboratoires Servier, cela m'a été refusé, si bien que l'affaire du Médiateur a été évaluée au niveau national par des parlementaires dont certains ont probablement des intérêts avec les laboratoires Servier. Est-ce que c'est digne ?

Au niveau du Sénat, Mme Hermange, ancienne sénatrice, a également modifié des rapports du Sénat sur les laboratoires Servier ! Vous voyez donc que pire que l'absence de transparence, il y a la fausse transparence qui fait croire que les choses existent, alors qu'en fait elles sont soigneusement tuées et que l'on donne de fausses déclarations d'intérêt.

Il est clair que votre vœu part d'une bonne intention, mais il faut avoir le souci de faire en sorte que ce ne soit pas, dans la Ville de Lyon comme au niveau national, de fausses déclarations mais qu'il soit bien précisément défini ce que nous attendons de chaque Conseiller municipal. Ceci demandera du travail et ceci doit être encadré au niveau national. Je ne comprends pas pourquoi une loi déposée en juillet par M. Fillon et M. Sauvadet, n'est toujours pas devant l'Assemblée nationale et le Sénat, alors que beaucoup de lois proposées depuis, ont déjà fait un cheminement beaucoup plus rapide.

Nous avons un devoir qui est effectivement de demander que de partout, au niveau national et dans toutes les Collectivités, il y ait la définition de ce que nous appelons « conflit d'intérêts ».

M. LE MAIRE : Je mets aux voix l'amendement présenté par Mme Condemine, modifié par M. Tête. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter le manifestent en levant la main. Avis contraires ? Abstentions ?

(Le Groupe Ensemble Pour Lyon – UMP, Nouveau Centre & Apparentés s'est abstenu, sauf M. Delacroix et Mme Reynaud qui ont voté pour.)

(Le Groupe Centristes et Démocrates pour Lyon s'est abstenu.)

Je mets aux voix le vœu présenté par le Groupe Centristes et Démocrates pour Lyon, amendé par les Groupes de la Majorité. Que ceux qui s'ont d'avis de l'adopter le manifestent en levant la main. Avis contraire ? Abstention ?

Le vœu présenté par le Groupe Centristes et Démocrates pour Lyon amendé sur proposition des Groupes de la Majorité avec modification proposée par M. Tête est adopté à la majorité.

S'il fallait faire une preuve que ce n'est pas forcément la transparence dans l'agglomération lyonnaise, elle est faite.

Merci beaucoup chers Collègues.

(La séance est levée à 19h15.)

(Adopté.)